

Liste des décrets envoyés aux autorités constituées par l'agence des lois au 20 prairial an II, en annexe de la séance du 21 prairial an II (9 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Liste des décrets envoyés aux autorités constituées par l'agence des lois au 20 prairial an II, en annexe de la séance du 21 prairial an II (9 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 449-450;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14360_t1_0449_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

62

[Les commissaires députés par la comm. de Hotot, distr. de Pontchalier à la Conv.; 21 prair. II] (1).

« Citoyens Représentans,

La loi du dix juin (stille esclave) relative aux partages des biens communaux n'ayant point eue jusqu'à ce moment son execution entiere a cause des difficultés que l'on à crû rencontrer dans la loi bienfaisante que vous avez rendue, il en résulte que dans ce moment il s'éleve une contestation entre les habitans de cette commune et les propriétaires non domiciliés qui prétendent concourir avec les premiers au dépouillement du bien communal qui se trouve dans cette commune, jusqu'à ce que, disent-ils, la loi aye reçu son entiere execution : mais citoyens Représentans, ceux que

la loi a exclu formellement du partage peuvent-ils avoir quelque droit au depouillement de ce Bien communal par cette raison que le partage n'a pas été fait. Le comité qui est chargé de présenter a la convention national un rapport sur cet objet pour applanir toutes les difficultés, ne pouvant peut être faire ce rapport de suite, les habitans de la commune de Hotot vous prient de prononcer provisoirement sur la question de scavoir si les propriétaires non domiciliés ont droit au depouillement de ce bien communal que la loi reserve aux seuls domiciliés de la ditte commune qui par la meme loi du dix juin ont droit seuls au partage de ce bien communal. Veuillez bien faire cesser toute contestation a cet egard; et recevez des Républicains de la commune de Hotot le témoignage de leur reconnaissance éternelle et de leur attachement sincer a la Republique et a la representation nationale. »

DOUVILLE, COUARD.

Renvoyé au comité de législation (2).

PIÈCES ANNEXES

a) Décrets envoyés aux autorités constituées par l'agence des lois; 20 prair. II] (3).

DATES et n° des DÉCRETS	TITRE DES DECRETS	AUTORITÉS AUXQUELLES L'ENVOI A ÉTÉ FAIT
Prairial 3. 2373	Il n'y a pas eu de décrets à adresser le 19. Décret relatif au payement des frais d'administration des biens des émigrés condamnés ou déportés, et des créances et rentes par eux dues	à tous les dép ^{ts}
Prairial 13. 2382	Qui détermine le mode de distribution des secours dus au familles des défenseurs de la patrie	id.
Prairial 14.	Rapport par Collot d'Herbois, sur les pensions indemnités et secours à payer aux familles des défenseurs de la patrie	id.
	Rapport de Barère sur les crimes de l'Angleterre envers le peuple français sur les attentats contre la liberté	id.

(1) D III 35, doss. 89.

(2) Mention marginale datée du 21 prairial et signée : FRANCASTEL.

(3) C 304, pl. 1131, p. 20 (signé : DÉMARD, CHAUBE); p. 21 (signé : DÉMARD, GRANDVILLE).

b) *Décrets envoyés aux autorités constituées par l'Agence des lois; 21 prair. II].*

DATES et n ^{os} des DÉCRETS	TITRE DES DECRETS	AUTORITÉS AUXQUELLES L'ENVOI A ÉTÉ FAIT
Floréal 21. 2355	Relatif à la reddition des comptes des agens comptables envers la nation, mis en état d'arrestation	aux tribunaux criminels et de commerce.
Floréal 27.	Portant que les Jacobins et les c ^{ans} de leurs tribunes n'ont cessé de bien mériter de la patrie	id.
Floréal 29. 2369	Relatif à la manière de procéder en cas de destruction ou enlèvement de minutes de jugemens non exécutés ou de procédures criminelles encore indécises	tribunaux criminels.
Floréal 29. 2370	Relatif à la compétence des juges de paix et des tribunaux criminels pour les délits militaires	id.
Floréal 30. 2361	Qui complète les nominations des commissaires, et des adjoints des commissions exécutives ..	tribunaux de commerce.
Prairial 3. 2373	Relatif au paiement des frais d'administration des biens des Emigrés condamnés ou déportés et des créances et rentes par eux dues.	id.
Prairial 3. 2374	Relatif au mode d'obtention des certificats de résidence nécessaires aux personnes sorties de Paris ou des places frontières ou maritimes etc.	tribunaux criminels.
Prairial 3. 2377	Qui prescrit le mode de paiement des restitutions sur les prix des Domaines nationaux et adjudications annulées ou de surtaxe pour la contribution patriotique de l'emprunt forcé.	Trib. de commerce et criminels
Prairial 11. 2378	Qui met en réquisition tous les c ^{ans} dans l'usage de s'employer aux travaux de la récolte .	id.
Prairial 7. 2364	Relatif à l'assassinat de Robespierre et Collot d'Herbois	aux autorités constituées civiles et militaires de la marine.
Prairial 7 2366	Portant qu'il ne sera fait aucun prisonnier anglais ou hanovrien	id.
Prairial 11. 2380	Relatif au code complet des lois	aux tribunaux de commerce et criminels.
Prairial 13. 2382	Qui détermine le mode de distribution des secours dus aux familles des défenseurs de la patrie	id.